



Circuit balisé N°88.

Situé sur une colline, Pourrain propose beaucoup d'activités sportives dont ce circuit empruntant une zone très vallonnée entre bois et cultures, vallées et plateaux parsemés de sources. De très beaux points de vue sur la Puisaye, la Forterre et l'Auxerrois agrémentent cette sortie.

 Durée :	3h25	 Difficulté :	Moyenne
 Distance :	10,97 km	 Retour point de départ :	Oui
 Dénivelé positif :	109 m	 Activité :	Pédestre
 Dénivelé négatif :	116 m	 Région :	Puisaye
 Point haut :	290 m	 Commune :	Pourrain (89240)
 Point bas :	184 m		

Description

Le départ se fait depuis la Place du Château d'Eau. Un vaste parking permet d'accueillir les véhicules.

(D/A) Dos au château d'eau, se diriger vers l'angle gauche du parking qui débouche sur la Rue de Nantou. Dans le virage, partir sur la gauche dans le Chemin des Bordats matérialisé par un panneau présentant le parcours sportif. Passé les dernières maisons, le chemin est en pelouse. Descendre en laissant le parcours sportif sur la droite et atteindre un carrefour de quatre chemins.

(1) Partir dans le deuxième chemin sur la gauche, toujours en descendant. Au chemin transversal, tourner à droite. Passer un chemin sur la droite (non figuré sur le fond IGN) et, à la fourche, partir sur la droite pour arriver sur une voie routière en ayant laissé un départ à droite juste avant la descente sur la route.

(2) La prendre par la droite, traverser en totalité les Grailots et poursuivre pour arriver sur un carrefour. Partir sur la gauche en direction de Talin-le-Bas sur 150 m environ.

(3) Monter le chemin verdoyant sur la droite. Arrivé à la route, continuer tout droit jusqu'à l'entrée de Nantou.

(4) Traverser et prendre à droite, la direction de Pourrain. Dans la montée, laisser le Chemin des Sources et, après le transformateur, dans la courbe, passer tout droit en empruntant la Rue du Tertre (voie sans issue) qui se termine en chemin à poursuivre sur 150 m environ.

(5) Tourner sur la gauche à angle aigu. Arrivé à la fourche, prendre sur la droite la montée assez raide pour arriver sur un plateau. Conserver le chemin principal (la configuration des lieux n'est pas précisément celle qui est figurée sur le fond IGN).

(6) Face à l'antenne relais, virer à droite dans un chemin enherbé avec en point de mire une ligne électrique. Passer sous cette dernière et atteindre un chemin transversal. Le prendre à droite, passer une courbe pour atteindre un château d'eau semi-enterré.

(7) Continuer tout droit en laissant le chemin suivant sur la droite. Après une courbe, arriver sur une intersection. Prendre le chemin à plat sur la droite en direction du bois.

(8) Devant ce bois, descendre sur la gauche et, après 200 m environ, pénétrer en sous-bois. À la sortie, filer tout droit pour

Points de passages

-  **D/A Place du Château d'Eau**
N 47.756466° / E 3.4099° - alt. 263 m - km 0
-  **1 Croisement de 4 chemins**
N 47.75982° / E 3.406225° - alt. 241 m - km 0.51
-  **2 Débouché sur une route**
N 47.767854° / E 3.398592° - alt. 198 m - km 1.76
-  **3 Chemin en montée sur la droite**
N 47.771568° / E 3.396747° - alt. 184 m - km 2.33
-  **4 Nantou**
N 47.781941° / E 3.404269° - alt. 207 m - km 3.77
-  **5 Croisement de chemins peu après la fin de route**
N 47.782264° / E 3.411933° - alt. 228 m - km 4.38
-  **6 Plateau avec croisement de chemins**
N 47.790363° / E 3.412243° - alt. 233 m - km 5.37
-  **7 Château d'eau semi-enterré - Point de vue**
N 47.783999° / E 3.414519° - alt. 255 m - km 6.33
-  **8 Bois**
N 47.779586° / E 3.419216° - alt. 276 m - km 7.01
-  **9 Route**
N 47.773727° / E 3.420002° - alt. 277 m - km 7.84
-  **10 Chemin stabilisé**
N 47.773208° / E 3.41556° - alt. 279 m - km 8.25
-  **11 Calvaire - Point de vue**
N 47.764133° / E 3.411513° - alt. 272 m - km 9.35
-  **D/A Place du Château d'Eau**
N 47.756485° / E 3.409901° - alt. 263 m - km 10.97

déboucher sur une route.

(9) La prendre par la droite et, dans le virage, laisser le départ vers Nantou - le Mousseau. Continuer jusqu'au virage suivant.

(10) Emprunter sur la gauche le chemin, en montée au tout début, puis plongeant sur la vallée (beau point de vue au passage sommital).

(11) Au calvaire (Croix Grillot), traverser la route **avec prudence** et partir sur le chemin d'en face. Au croisement transversal, devant une haie, tourner à gauche. Le village avec son église et le château d'eau se dévoilent.

Arrivé à l'entrée du Chemin de Bellevue situé sur la droite, passer entre les gros cailloux et filer entre les maisons. Traverser le rond-point pour emprunter la Rue des Hâtes Barrées. Arrivé sur la Rue de Nantou, la prendre à droite pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

Parcours comportant peu d'espaces ombragés mais avec de très beaux points de vue.

Attention aux VTT qui sillonnent les lieux.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°88 inscrit sur plaquettes fond Jaune. Il a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en septembre 2022.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

Attention lors des traversées de routes.

A proximité

À voir, tout près :

La grotte [Notre Dame de Lourdes](#) qui se situe dans la Rue du 24 août 1944.

[La Chapelle Saint-Baudel](#) et ses peintures murales située Chemin Saint-Baudel.

Le domaine de l'Ocserie, [chambres d'hôtes et maison d'art](#), héberge l'association culturelle [Poussière d'Ocre](#) qui organise des expositions et rencontres toute l'année.

À quelques envolées, la [Puisaye](#) avec Toucy, Saint-Sauveur-en-Puisaye et l'ensemble des sites touristiques tels Boutissaint, Guédelon, le Réservoir du Bourdon, les châteaux et autres éléments patrimoniaux prestigieux.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-aux-portes-de-la-puisaye/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2023 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

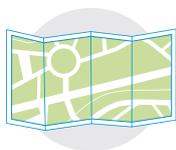
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.